



Je veux quitter mon travail

Par **Tailland Isabelle**, le **23/11/2018 à 06:16**

bonjour,
mon patron m'a fait un cdd jusqu'au 4 novembre. arrivé à cette date il m'a demandé de rester. ce que j'ai fait. je lui ai demandé à mon tour de me dire quand il arrêterait notre coopération. il m'a répondu : je ne sais pas, il faut que j'y réfléchisse. depuis je n'ai toujours pas de nouveau contrat. je voudrais le quitter parce qu'il me harcèle sans arrêt, pique des colères pour rien. franchement je n'en peux plus. ce type est parano et le mot est faible.
je ne voudrais pas qu'il s'en tire aussi facilement à savoir me faire partir de mon plein gré et que tout me retombe dessus.
quelles sont les démarches à faire avant de quitter mon poste?

Par **janus2fr**, le **23/11/2018 à 08:28**

Bonjour,
Puisque vous continuez de travailler après le CDD sans contrat écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai.
Pour quitter cet emploi, vous avez donc deux solutions, démissionner ou conclure une rupture conventionnelle si votre employeur est d'accord.

Par **P.M.**, le **23/11/2018 à 08:32**

Bonjour,
Je ne sais pas combien de temps avait duré le CDD mais si vous aviez déjà eu du mal à supporter l'employeur, vous n'auriez pas dû prolonger la relation de travail au-delà de son terme car vous êtes maintenant en CDI et devez respecter le préavis de démission prévu à la Convention Collective applicable...
Il resterait la possibilité de demander à l'employeur de conclure une prolongation ou un nouveau CDD partant du précédent jusqu'à la date de départ souhaitée mais encore faudrait-il qu'il accepte...

P. S. : Message croisé avec le précédent...

Par **Tailland Isabelle**, le **25/11/2018** à **16:48**

bonjour, et merci pour vos réponses.

si j'ai repris un deuxième cdd, c'est parce que j'ai 60 ans et qu'à mon âge vous comprendrez qu'il est difficile de trouver du travail. je pensais qu'il se calmerait mais je crois que c'est totalement impossible.